**Information relative au projet Fertilis**

**Description du Projet/Programme**

Fertilis Green Hope (FGH) est une société de droit congolais spécialisée dans la gestion durable des forêts et territoires tropicaux. Sa mission principale est la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Dans les concessions forestières des communautés locales de Matsaga et Bagbalanga, situées respectivement dans les territoires de Niangara et Watsa, dans la Province du Haut-Uélé, en République Démocratique du Congo, la FGH a pour objectif d'accompagner lesdites communautés locales dans la gestion durable de leurs concessions.

**Porteur de l'investissement REDD+:**

Fertilis Carbon Ltd et son Fertilis Green Hope, FGH Sarl

7476, Av de la Démocratie, quartier Golf, Commune de la Gombe, Kinshasa, RDC

RCCM : CD/KMG/RCCM/21-B-02675

www.fertilisgreenhope.com

Tél: +243 81 76 78 282; 81 20 50 877

E-mail : contact@fertilisgreenhope.com

**Titre du Projet / Programme:**

Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) dans la Province du Haut-Uélé. Projet pilote dans les concessions forestières des communautés locales de MATSAGA et de BAGBALANGA respectivement en territoires de Niangara et Watsa, dans la Province du Haut-Uélé, en République Démocratique du Congo.

**Personnes responsables :**

• Directeur Général

DJAFAR ISSA Noel

Téléphone : +243 81 205 08 77

E-mail : noel12issa@gmail.com

• Directeur d'exploitation

BAMPULU NDONDI Chicco

Téléphone: +243 81 76 78 282

E-mail : chicobampulu@gmail.com

**Durée du Projet/Programme :**

Durée totale (en années) : 25 années

Date de commencement prévue : Juillet 2022

**Localisation du projet :**

Présentation et localisation des concessions du projet

Les activités du présent projet seront conduites dans les Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL). Il s'agit des communautés Matsaga dans le territoire de Niangara (Figure 1) et Bagbalanga dans le territoire de Watsa (Figure 2). Elles sont situées dans la province du Haut-Uélé, en République Démocratique du Congo et couvrent une superficie forestière de 183.092 hectares (CFCL Matsaga) et 45 730.43 hectares (CFCL Bagbalanga), soit un total de 228.822,43 hectares

**Coûts du Projet/Programme :**

TOTAL (USD):

**Standard ou méthodologie du Projet**

Standard carbone ou méthodologie : VCCS

Standard socio-environnemental: CCB

**Estimation des niveaux d'émission de référence des CFCL Matsaga et**

**Bagbalanga**

Les estimations des niveaux d'émission de référence (NERF) des CFCL Matsaga et Bagbalanga ont été établies sur une superficie utile qui couvre 105 856 ha. Cette superficie utile est donc une situation de départ et de référence pour les calculs ultérieurs liés au critère d'additionnalité. Les estimations de réductions d'émission du projet (après application d'un taux conservateur de rabais de 25%, un taux de 10,5% pour les fuites, un taux de 5% pour l'incertitude et de 15% pour la réserve) est de 11 137 428 TCole.

**Objectifs du volet REDD+**

* Développer un programme REDD+ sous le standard VCS dans la province du Haut-Uélé (qui comprend):
* Etablir un Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF) pour la province du Haut-Uélé aligné sur le NERF national de la RDC, permettant de calculer les réductions d'émission générées par ce projet;
* Faire valider le NERF du Haut-Uélé et le projet REDD+ des CFCL concernées sous les standards VCS et CCB (le premier standard permet de calculer et vérifier les réductions d'émission, alors que le second standard valide les bénéfices communautaires et de biodiversité du projet;
* Lutter contre la déforestation dans la Province du Haut-Uélé, en général, et dans les CFCL en particulier, par la préservation de la biodiversité, séquestration du C02 atmosphérique et le développement durable des communautés locales;
* Assurer un financement durable pour la gestion des CFCL et le développement humain dans les zones sous projet et ses environs et chercher à dupliquer le modèle ailleurs;
* Permettre un partage des revenus avec la Province et les instances nationales en conformité avec l'Arrêté ministériel n°047/CAB/MIN/EDD/AAN/MML/05/2018 fixant la procédure d'homologation des investissements REDD+ en République Démocratique du Congo

**Résultats attendus dans le cadre du volet REDD+**

* L'instauration des pratiques d'utilisation durable des ressources naturelles aux communautés locales dans la gestion des CFCL;
* La conservation des puits naturels de carbone;
* La protection de la biodiversité ainsi que les espèces endémiques; et
* Développement des activités génératrices de revenus pour les communautés locales et l'amélioration de leurs conditions de vie;

**Activités**